



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1133-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaires du 1^{er} mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1133-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 107 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 18^e jour de juillet 2023.

La greffière par intérim,

Marie-Pier Therrien, avocate